Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson le 7 mai 2015

Présidence : Mme Nicole Fisquet Perrier

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission tel qu'amendé, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier amendé: D'abroger, au 1^{er} janvier 2016, le règlement pour l'octroi des

prestations communales AVS - AI, adopté par le Conseil Communal en sa séance du 22 mai 1997, sous réserve de l'approbation du Département de la santé et de l'action

sociale.

Article 2 : La Municipalité met en place un système communal

d'information destiné au public et aux bénéficiaires potentiels

sur les prestations offertes par l'Agence d'Assurances

Sociales.

Article 3: Une rubrique est inscrite au budget de la bourse communale

destinée à permettre l'octroi d'aides ponctuelles de

compétences municipales.

Ainsi délibéré en séance du 7 mai 2015.

La Présidente :

Nicole Fisquet Perrier

La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich